

## 20. Cadre réglementaire : créer une entreprise

Une combinaison de conditions favorables, de capacités et de ressources ne conduit pas nécessairement à l'entrepreneuriat si les coûts d'opportunité (comme le salaire auquel il faut renoncer et la perte d'une assurance maladie) et de démarrage l'emportent sur les profits potentiels. Le cadre réglementaire est donc un facteur déterminant pour la performance entrepreneuriale d'un pays. Si le cadre réglementaire, tel que défini au sens large par le PIE, englobe la fiscalité, la réglementation et les autres règles et institutions publiques influant sur l'entrepreneuriat, cette section privilégie l'appréciation du fardeau administratif qu'entraîne la création d'entreprises nouvelles.

### Définitions

L'indicateur *charge administrative pesant sur les jeunes pousses* mesure les obstacles à la création d'une entreprise nouvelle. Il s'agit d'un indicateur composite résultant de l'agrégation de trois indicateurs de niveau inférieur : charge administrative pesant sur les sociétés par actions, charge administrative pesant sur les entrepreneurs individuels et charge administrative spécifique au secteur.

L'indicateur *création d'entreprise* est un indicateur composite qui mesure les procédures, le temps et les coûts nécessaires pour constituer et immatriculer une nouvelle entreprise comptant jusqu'à 50 salariés et ayant un capital de démarrage égal à 10 fois le revenu national brut par habitant.

### Comparabilité

#### Charge administrative pesant sur les jeunes pousses

Les données proviennent de la base de données de l'OCDE sur les indicateurs de la réglementation des marchés de produits, qui apprécient l'environnement réglementaire d'un pays. Des informations qualitatives sur les lois et règlements du pays sont collectées périodiquement par le biais d'un questionnaire transmis aux administrations nationales, et converties en indicateurs quantitatifs après examen des résultats par les pairs. La dernière année disponible est 2008. La base de données comprend trois grands ensembles d'indicateurs concernant le contrôle exercé par l'État, les obstacles à l'entrepreneuriat, et les obstacles aux échanges et à l'investissement. L'indicateur « obstacles à l'entrepreneuriat » mesure différentes réglementations dans le domaine de l'entrepreneuriat et se compose de trois sous-indicateurs : la charge administrative pesant sur les jeunes pousses, l'opacité réglementaire et administrative, et les obstacles à la concurrence. Les indicateurs de niveau supérieur, comme celui des obstacles à l'entrepreneuriat, sont des moyennes pondérées de leurs indicateurs de niveau inférieur, des coefficients de pondération identiques étant utilisés pour l'agrégation.

Les données se rapportent à 2008, sauf pour la Grèce, l'Irlande et la République slovaque (2003) et pour l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud (2007).

### Création d'entreprise

Les données proviennent du rapport *Doing Business*. Il s'agit d'une publication annuelle de la Banque mondiale issue d'un examen des lois, des réglementations et des obligations administratives nationales, qui fournit des mesures quantitatives des réglementations applicables aux PME nationales dans un certain nombre de domaines, à savoir : création d'entreprise, obtention de permis de construire, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, fermeture d'entreprise, effectif et raccordement au réseau électrique. Par construction, les indicateurs supposent que l'entreprise se situe dans la plus grande ville d'affaires du pays.

La collecte de données la plus récente date de 2010.

### À retenir

Bien que construites de manière différente, les deux mesures de la charge administrative pesant sur la création d'entreprise présentent une bonne corrélation, c'est-à-dire qu'elles indiquent toutes deux des conditions plus favorables dans les pays anglo-saxons et nordiques.

### Source/bases de données en ligne

Indicateurs de la réglementation des marchés de produits de l'OCDE,

[www.oecd.org/document/36/0,3746,fr\\_2649\\_34323\\_36220476\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/36/0,3746,fr_2649_34323_36220476_1_1_1_1,00.html).

Base de données de la Banque mondiale, « Doing Business », [www.doingbusiness.org/data](http://www.doingbusiness.org/data).

### Pour en savoir plus

Wölfl, A., I. Wanner, T. Kozluk et G. Nicoletti (2009), *Ten Years of Product Market Reform in OECD Countries – Insights From a Revised PMR Indicator*,

[www.oecd.org/dataoecd/29/41/42779045.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/29/41/42779045.pdf).

Banque mondiale, *Doing Business 2011, Agir pour les entrepreneurs*,

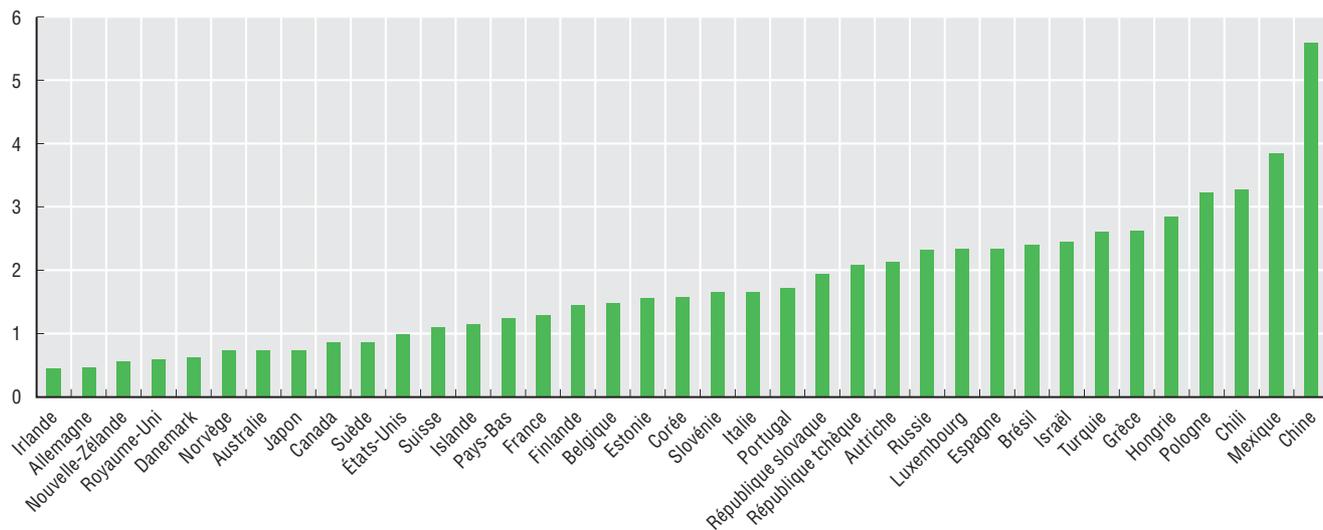
<http://français.doingbusiness.org/~media/FPDKM/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/Foreign/DB11-FullReport-French.pdf>.

Informations sur les données pour Israël :

<http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Graphique 20.1. **Charge administrative pesant sur les jeunes pousses, 2008**

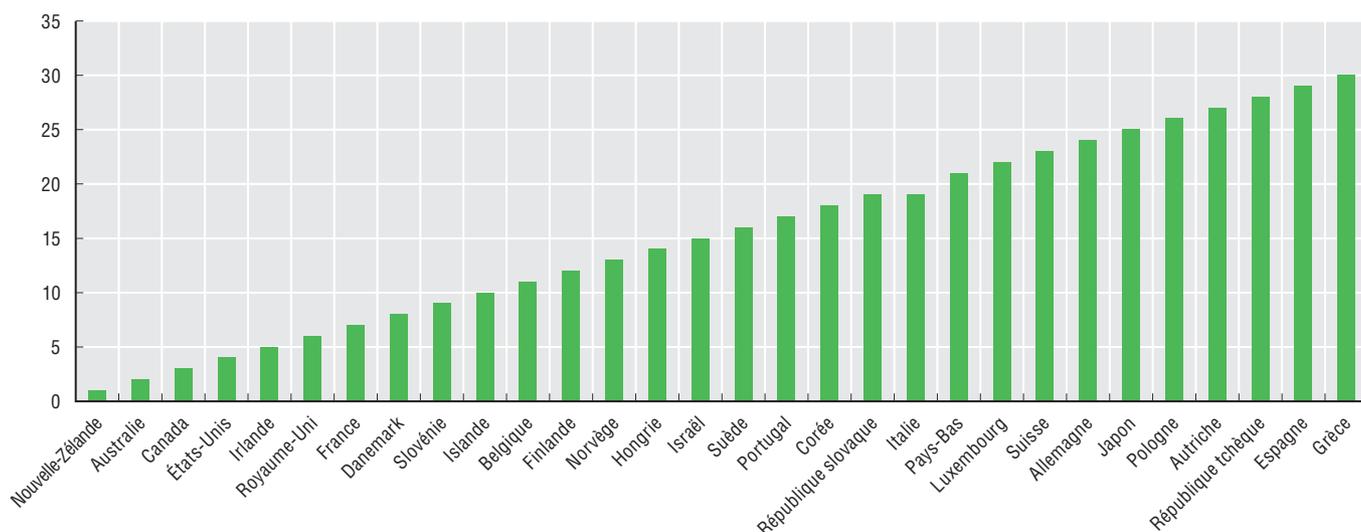
Échelle de 0 à 6, du moins restrictif au plus restrictif



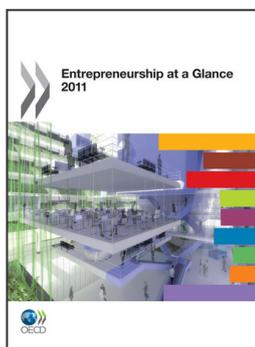
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932484512>

Graphique 20.2. **Création d'entreprise, 2010**

Classement de pays du moins au plus contraignant



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932484531>



Extrait de :  
**Entrepreneurship at a Glance 2011**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264097711-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Cadre réglementaire : créer une entreprise », dans *Entrepreneurship at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264097735-24-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).